

# NOUVELLE TÉLÉPHONIE

Rappel de notre numéro général : 04/374.85.80

Afin de mieux vous servir, notre menu téléphonique a subi quelques modifications.

En tant que locataire, voici les menus pour nous joindre efficacement :

- *En premier lieu:*

1. Choisissez le 1 dans le menu (pour les locataires)

- *En deuxième lieu:*

1. Pour toute demande technique, tapez 1

2. Pour une demande de mutation, un renon, un garage ou le précompte immobilier, tapez 2

3. Pour le calcul de votre loyer, un problème contentieux ou de décompte des charges, tapez 3

4. Pour la référente sociale, tapez 4

5. Pour une question ou un rendez-vous concernant un état des lieux, tapez 5

6. Pour une question par rapport au plan de rénovation, tapez 6

Afin de nous aider à nous améliorer, en cas de problème lié à notre nouveau service de téléphonie, n'hésitez pas à nous informer en envoyant un mail à [info@rvh.be](mailto:info@rvh.be).



## Les échos du C.C.L.P.

VOUS AVEZ SOLlicité LA RÉGIONALE VISÉTOISE D'HABITATIONS  
ET LA COMMUNICATION N'EST PAS PARFAITE ?

==> **NOUS POUVONS VOUS AIDER**

Pour faciliter et assurer un suivi efficace, nous avons établi une procédure que nous détaillons ci-après.

1. La première chose à faire est de formuler votre demande par écrit à la Régionale Visétoise d'Habitations soit par courrier (La Champonnière, 22 à 4600 Visé) soit par mail ([info@rvh.be](mailto:info@rvh.be)).
2. Si la communication avec la RVH n'est pas parfaite, nous pouvons vous assister dans vos démarches. Lorsque nous sommes alertés, nous vous rendons visite. Nous établissons avec vous un dossier à présenter à la RVH.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

--> Soit le problème que vous nous soumettez vous est propre. Dans ce cas, nous vous assisterons lors de vos démarches auprès de la RVH.

--> Soit le problème est récurrent à un groupe d'habitants. Alors, nous rendons visite à vos voisins et nous établissons un dossier commun que nous présentons à la RVH.

Nous espérons que cette procédure facilitera vos relations avec la RVH.



# LES QUARTIERS DE LA RÉGIONALE

DANS CE NUMERO : LES NOUVEAUTÉS À LA RVH



N'hésitez pas à nous rejoindre sur notre page Facebook



Prochaines fermetures de nos bureaux :

Le 15/08/2023  
Les 27 et 29/09/2023  
Le 01/11/2023



# Bienvenue à nos nouvelles collaboratrices

## Aline LECARTE, gestionnaire visites du patrimoine

Aline LECARTE est éducatrice spécialisée. Après avoir assuré la direction d'un foyer de jour, Aline a rejoint la RVH le 15 juin 2023. Aline a été engagée pour effectuer les visites de l'ensemble du patrimoine. Elle a commencé les visites ce 7 juillet. Les raisons de son attrait pour notre société sont les aspects administratif et social de la fonction ainsi que notre situation en région liégeoise. Selon elle, la RVH est empreinte de bienveillance et d'esprit de famille. Aline est heureuse d'avoir été très bien accueillie et encadrée.



## Mathilde GILON, gestionnaire accueil et candidats-locataires



Après 8 mois d'expérience au service des candidats-locataires de la Société Régionale du Logement d'Herstal, Mathilde nous a rejoints le 12 juin dernier. Vous la retrouverez à l'accueil de la société et c'est elle qui aidera les candidats-locataires à remplir les formalités pour obtenir un logement. Le caractère "familial" de notre petite structure et notre esprit de cohésion ont été déterminants dans son choix. Mathilde estime avoir été bien accueillie par tous les collaborateurs de la RVH.

## Ravsan TAN, gestionnaire marchés publics



Jeune juriste, Ravsan TAN est entrée à la RVH le 13 mars 2023 pour assurer la fonction de gestionnaire des marchés publics et la gestion administrative des projets et chantiers. Motivée par l'envie d'en apprendre plus sur les sociétés de logements et les marchés publics, elle a à cœur de s'investir dans cette fonction pleine de défis. Elle a apprécié l'accueil qu'elle a reçu au sein de la RVH qu'elle considère comme une société soudée où règne l'esprit d'équipe.

## Catherine RENARD, gestionnaire chantiers et projets



Catherine RENARD occupe la fonction de gestionnaire des projets et des chantiers depuis le 3 avril 2023. Catherine est architecte de formation et a acquis une grande expérience en tant qu'architecte indépendante. Ce qui a particulièrement attiré Catherine à la RVH, c'est sa vision inspirante. L'entreprise s'engage résolument à créer un environnement où les locataires se sentent véritablement chez eux et épanouis. Cette perspective de mettre le bien-être des occupants au premier plan a captivé son intérêt et résonne profondément avec ses valeurs. Catherine a pu constater, à la RVH, l'esprit d'équipe solide qui place une importance primordiale sur l'écoute des locataires. Elle est sincèrement impressionnée par la mission de l'entreprise et son engagement à créer un environnement qui favorise le bien-être des occupants. L'accueil chaleureux des collègues, très ouverts et réceptifs, a facilité l'intégration de Catherine au sein de l'équipe. Le partage de connaissances et la volonté de transmettre permettent de s'acclimater rapidement et d'intégrer les processus et les pratiques de la RVH.

## RECOLTE DES REVENUS



La récolte des revenus a été lancée en mai. Elle a pour but de préparer le calcul de votre loyer au 1er janvier 2024.

**Si ce n'est déjà fait, nous vous demandons de nous transmettre votre dossier sans tarder, par voie postale ou électronique à [recolterevenus@rvh.be](mailto:recolterevenus@rvh.be)**

Il est impératif de respecter les délais fixés, de nous envoyer tous les documents demandés et de nous signaler immédiatement tout changement de votre situation familiale ou de revenus. Les loyers réclamés aux locataires varient en fonction des revenus, de la composition de ménage et du type de logement. Notre société doit connaître la situation exacte de chaque ménage de manière à calculer le loyer le plus juste et à maintenir une situation administrative correcte.

Nous le répétons souvent mais c'est important : si nous ne recevons pas ces informations dans les délais, nous risquons de devoir appliquer le loyer maximum.

## LE NETTOYAGE DES GOUTTIÈRES

*Comme vous le savez, nettoyer et curer les chéneaux et gouttières de votre logement est une charge locative qui vous incombe. Cet entretien doit avoir lieu au minimum 1 fois/an ou en cas de débordement ou de bouchage.*

*Néanmoins, pour les locataires qui le souhaitent, vous pouvez faire une demande d'intervention à notre service Patrimoine pour réaliser l'intervention. Dans ce cas, cette intervention sera réalisée par un prestataire externe (désigné dans le cadre d'un marché public) et son coût sera porté sur votre compte locataire.*

*Les prix TVAC s'élèvent à :*

- 5,45 €/m pour une hauteur inférieure ou égale à 2 niveaux*
- 8,45 €/m pour une hauteur égale ou supérieure à 3 niveaux*
- 135,90 € pour le débouchage du tuyau de descente*

*Nous sommes à votre service en cas de besoin (tapez 1 - 1 en cas d'appel téléphonique).*